



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) ET LES COMMUNES MEMBRES POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN
CONVENTION CONSTITUTIVE
Autorisation de signature

N°2026_006

Date d'affichage de la liste des délibérations : **4 février 2026**

Date de transmission en Préfecture : **4 février 2026**

Date de mise en ligne : **4 février 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **21 janvier 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Christine MARCILLIERE) - Agnès BÉRAL (à Valérie GRILLON) - Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice DHENNIN (à Éric JACQUET) - Christophe GALLAY (à Bruno THUET) - Lionel CATRAIN (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) - Erwan LE SAUX (à Jean-Philippe GILLET) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS) - Sylvie GUINET (à Alain GARDETTE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE

Membre absent, sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

En créant le service commun de la commande publique et des affaires juridiques, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres ont entendu renforcer les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commandes.

Cette volonté s'est matérialisée entre autres par la création d'un groupement de commande pour la fourniture des produits d'entretien. Le marché passé pour ce groupement sur 2022 – 2026 avait compris, outre la mutualisation, un travail en profondeur sur l'impact environnemental. Ainsi, des alternatives écolabellisées étaient demandées pour de nombreux produits chimiques. Par ailleurs, une technique novatrice de nettoyage des sols sans-chimie (par lavettes microfibre) avait été déployée afin de limiter les produits chimiques dans les lieux sensibles comme les crèches, écoles primaires, EHPAD...

Pour la relance de ce marché (2026 – 2030), les membres du groupement souhaitent renouveler à la fois cette mutualisation et cet effort sur le développement durable. Après un travail de bilan du marché 2022 – 2026, de sollicitations de partenaires publics comme le Guichet vert, et de sourcing auprès de différents prestataires, des pistes de progression ont été décelées. Sont envisagés entre autres :

- Une rationalisation du nombre de lots afin d'augmenter l'attractivité du marché
- Une étude approfondie des statistiques de consommation par produits afin d'adapter les quantités estimatives présentées aux DQE et de permettre un meilleur chiffrage par les candidats
- Le recours au nettoyage sans-chimie pour les surfaces hautes
- L'augmentation du nombre de références écolabellisées
- La valorisation des produits dits « sans pictogrammes de danger » dans la notation des offres, afin de limiter les expositions des personnels d'entretien aux produits nocifs
- L'ouverture à des contenants plus écologiques et facilement recyclables que les bidons, comme les poches et cubis

La Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes de Brignais, Chaponost, Millery et Vourles, souhaitent donc à nouveau grouper leurs commandes pour la fourniture et livraison de produits d'entretien.

Il importe de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme.

Il est donc soumis à l'assemblée délibérante, un projet de convention ayant pour objet de constituer ce groupement de commande.

Cette convention a pour objet la constitution d'un groupement de commande conforme à l'article L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique, portant sur la passation du marché de fourniture et livraison de produits d'entretien. Les membres du groupement sont les communes de Brignais, Chaponost, Millery et Vourles, ainsi que la CCG (coordonnatrice du groupement).

La convention définit également les modalités de fonctionnement du groupement de commande.

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 21 janvier 2026.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la convention constitutive de groupements de commande avec la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres pour la fourniture et livraison de produits d'entretien, telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élu délégué à signer ladite convention et tout document y afférent

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

